

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Châlons-en-Champagne, le 04 mai 2018

Service eau, biodiversité, paysages

Pôle plaine et plateaux champenois

Nos réf. : SEBP/PPPC/

Vos réf. :

Affaire suivie par : Hélène GAUDIN

helene.gaudin@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 03 51 37 60 38

Le service eau, biodiversité, paysages

au service coordonnateur

Objet : contribution suite à la saisine en vue de statuer sur la recevabilité de la demande d'autorisation unique – étape de la recevabilité du dossier unique suite à une irrecevabilité

CONTRIBUTION PORTANT SUR LA REGULARITE (analyse sur le fond) SUITE A UNE IRRECEVABILITE A L'ETAPE DE RECEVABILITE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE

Doc 18 bis

Type d'expérimentation	Demande d'autorisation unique	
Pétitionnaire	SARL EOLE DES CHARMES	
Commune	CHOILLEY-DARDENAY (52190)	
adresse		
Intitulé du projet	Parc éolien des Charmes	
Type de projet	Titre I : avec injonction d'énergie dans le réseau parc éolien- 9 éoliennes et 2 PDL	Type de projet
Coordonnée du siège social	42, rue de Champagne 51240 VITRY LA VILLE	
N° et date de dépôt	Dossier unique n° AU/052/22/12/2016/029 déposé au guichet unique de la préfecture de la Haute-Marne	
Corpus réglementaire concerné autre que ICPE soumis à autorisation	Permis de construire (urbanisme) énergie	
Nom et coordonnées de la personne responsable du dossier	Nom : FRISCH Prénom : Dorothée Téléphone : 03 25 46 33 06 Adresse : 42, rue de Champagne 51240 VITRY LA VILLE	E

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00 Tél. : 03 51 41 62 00 – fax : 03 51 41 62 01 40 boulevard Anatole France – BP 80 556 51022 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex

Concernant l'examen de la régularité du dossier unique et les éventuelles propositions

Suite à la saisine en date du 21 février 2018, je vous informe que le dossier unique est régulier pour les aspects relatifs au paysage.

Sur le fond les remarques suivantes peuvent être apportées.

En ce qui concerne l'implantation, le bureau d'études souligne à plusieurs reprises la cohérence du projet avec les grandes lignes de force du paysage, orientées nord-sud. Or si le projet est composé de deux bouquets – zone nord et zone sud – la structuration des machines est plutôt orientée est-ouest. Si cette configuration est moins impactante pour les villages proches, la démonstration de la cohérence est très difficile à suivre. Par ailleurs, l'implantation choisie n'est pas cohérente avec le parc le plus proche (Perceyle-Grand en Haute-Saône) qui est composé de deux lignes parallèles orientées nord-sud.

Concernant le cadre de vie, il faut souligner la très grande proximité des éoliennes aux habitations :

- l'éolienne E1 est à peine à 700 m de Dardenay, proximité aggravée par un phénomène de surplomb : le village est situé à une altitude de 250 m et le pied de l'éolienne à environ 310 m. Augmenté de la hauteur de l'éolienne (150 m) le surplomb est inévitable ;
- les éoliennes E8 et E9 à 500 m de la ferme de Fromentelle ;
- l'éolienne E7 à environ 700 m de la même ferme :
- les éoliennes E4 et E6 à environ 700 m de la ferme de la Fouchère.

En raison de l'impact très important du projet sur le cadre de vie des habitants, je donne un avis très réservé à sa réalisation.

Si le projet devait être accepté, je donne un avis défavorable à l'éolienne E1 en raison de sa proximité à Dardenay et au surplomb du village qu'elle occasionnera.

L'adjoint au chef de pôle

Rémi SAINTIER